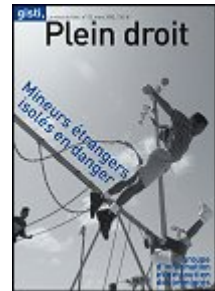


Mineurs étrangers isolés en danger

N° 52, mars 2002

Le nombre de jeunes étrangers mineurs qui entrent — ou tentent d'entrer — seuls en France est en constante augmentation ces dernières années. Ils viennent pour échapper à toutes sortes de drames : les uns espèrent simplement trouver dans notre pays des conditions de vie moins difficiles, d'autres sont des enfants maltraités qui ne sont protégés par aucun dispositif dans leur pays, enfin certains fuient des persécutions ou les atrocités de pays en guerre.



Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Pourquoi tente-t-on de les refouler à la frontière ? Sont-ils considérés comme des mineurs en danger ? Sont-ils réellement en mesure de formuler une demande d'asile ? Comment agissent nos partenaires européens ? Voici quelques une des questions auxquelles il a été tenté de répondre au cours de la journée d'études que le Gisti a organisée le 16 janvier 2002. Interventions et débats sont intégralement reproduits dans ce numéro de *Plein droit*.

Sommaire

Édito

[Victimes ou délinquants ?](#)

Dossier — Mineurs étrangers isolés en danger

Actes de la journée d'études du 16 janvier 2002

- D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ?
- [Qu'est-ce qu'un enfant en danger ?](#)
- [L'« accueil aux frontières »](#)
- La détermination de la minorité

Débat avec la salle

- Le rôle de l'institution judiciaire
- Esclavage aux mille visages

Débat avec la salle

- [L'enfant et la demande d'asile](#)
- Mineurs isolés en Europe

Débat avec la salle

Jurisprudence — Cahier central

Ont collaboré à ce numéro : Véronique Baudet, Violaine Carrère, Claudia Cortès-Diaz, Michèle Créoff, Nathalie Ferré, Mireille Galano, Stéphane Julinet, André Legouy, Didier Liger, Jean-François Martini, Antoine Math, Etsianat Ondongh-Essalt, Evelyne Sire-Marin, Johanne Vernier.

7,5 €+1,6 € de frais d'envoi — ISSN 0987-3260